

CADRES ET PROFESSION

N° 231

MARS

1969

MENSUEL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES INGÉNIEURS ET CADRES C.F.D.T.

APRÈS LA MASCARADE

par

François
LAGANDRÉ

président
de l'U.C.C.-C.F.D.T.

LORS des discussions de Grenelle, les organisations syndicales savaient bien que les acquis risquaient, comme ceux de 1936, d'être annihilés par l'inflation : aussi, la C.F.D.T. avait-elle surtout mis l'accent sur les revendications touchant au droit syndical et au pouvoir de négocier ; pour le reste, et faute de mieux (1), les négociateurs ont obtenu la promesse d'une réunion en mars 1969 où serait examiné, dans le cadre de l'évolution économique et financière générale, l'évolution du pouvoir d'achat des salariés au cours de l'année 1968.

Mais, même après avoir proclamé que son dossier était excellent et qu'il n'avait rien à craindre, le gouvernement n'a jamais laissé transparaître, lors de la conférence de la rue de Tilsitt, la moindre volonté de respecter l'esprit, voire parfois la lettre, des engagements pris.

DES le départ, le gouvernement n'a pas manifesté, vis-à-vis des parties intéressées, la courtoisie — pourtant élémentaire — de les avertir de la date retenue avant que le Premier ministre l'annonce dans une allocution télévisée et de leur laisser le temps nécessaire à un examen approfondi du dossier officiel (2) ; il s'est en outre, refusé à enrichir un dossier ne comportant que des statistiques globales d'évolution des salaires et du coût de la vie de toute indication sur la situation économique et sur la situation financière (et, en particulier, sur l'impact de la fiscalité) (3) ; ensuite, en annonçant, dès la semaine précédente, le montant des augmentations octroyées au personnel des entreprises nationalisées, le gouvernement en arrêtait le taux à un chiffre inférieur à celui de la hausse des prix prévue pour 1969 dans l'annexe à la loi de finances.

Enfin, en refusant formellement, dès le début de la conférence,

d'accepter de tirer des futures conclusions des débats la moindre amélioration des revenus qu'il contrôle directement (rémunérations des fonctionnaires et nationalisés, et surtout S.M.I.G., prestations familiales, allocations vieillesse et handicapés, pensions et retraites qui intéressent les « laissés pour compte » de l'expansion), le gouvernement vidait la conférence de son principal objet ; mais surtout, il donnait aux organisations syndicales l'impression qu'on leur tendait un piège : après avoir obtenu leur accord sur un constat, limité à une période favorable au gouvernement et au patronat, on laisserait croire que les acquis de 1968 justifiaient la stagnation, voire la régression des salaires en 1969 et que les organisations syndicales avaient, plus ou moins, dû le reconnaître.

POUR leur part, les représentants des entreprises ont eu soin de tempérer leur fermeté par l'affirmation de leur volonté de porter la discussion dans le cadre professionnel des conventions collectives, afin de tenir compte des situations concrètes qui diffèrent d'une branche à l'autre. Mais rien n'autorise aujourd'hui à considérer de telles déclarations d'intentions comme l'ouverture que certains ont crû percevoir (4) : on ne pourra juger qu'aux actes, et on ne peut oublier que deux au moins des représentants patronaux à la conférence de la rue de Tilsitt — dont le plus qualifié — représentent des branches où aucune négociation n'a été engagée depuis mai 1968, et où le constat de Grenelle n'a pas été appliqué.

FINALEMENT, le seul résultat annoncé par le gouvernement fait apparaître l'échec de la conférence : qu'il s'agisse de la promesse d'une réunion de la Commission supérieure des conventions collectives ou de l'an-

(Suite page 2)

nonce de la réunion de la commission des prestations sociales du Plan (qui, du reste, on a oublié de le signaler, se réunit régulièrement depuis trois mois), aucune indication n'a été donnée sur les résultats qui peuvent en être attendus.

Il est grave de voir ainsi les travailleurs face à un refus de négocier qui rappelle celui qui a débouché sur le mouvement de mai 1968. Et devant tous les risques d'une récupération de ce qui fut acquis alors — qui transparaît au travers des propositions de relèvement des salaires qui ne correspondent même pas à la garantie du pouvoir d'achat de l'automne 1968 —, les travailleurs ne pourront que retenir l'exemple que viennent de donner les commerçants : la simple menace d'une grève venant dans la période pré-référendaire a suffit pour obtenir la prise en compte par un budget et qu'on dit surchargé, d'une part appréciable des dépenses de leur assurance maladie.

DEVANT une telle situation, la C.F.D.T., qui se refuse à lancer des mots d'ordre parachuté du sommet, appelle l'ensemble des travailleurs, les cadres en particulier, à se réunir sur les lieux de travail pour décider, avec leurs organisations syndicales, des objectifs et des modalités de la riposte qui s'impose. Ce n'est qu'en associant l'ensemble des intéressés qu'on pourra créer les conditions nécessaires pour lever les obstacles à la négociation.

F. L.

(1) En particulier, parce que les déclarations tonitruantes de la C.G.T. sur l'échelle mobile n'ont été réservées qu'aux journalistes ; en séance, l'attitude fut particulièrement molle sur ce point au moment décisif.

(2) Le dossier est parvenu dans la soirée du vendredi 28 février pour une conférence s'ouvrant à 10 heures le mardi 4 mars.

(3) La rigidité du gouvernement inclinera à penser qu'elle est difficile, voire grave ; les dénégations formelles de MM. Ortoli et Pompidou, lors de la réunion des parlementaires U.D.R., renforceront la conviction de ceux qui pensent qu'il est possible de faire quelque chose pour d'autres catégories que celles appuyant traditionnellement la majorité.

(4) A la dernière commission paritaire du pétrole, la Chambre patronale a aligné ses propositions sur les décisions du gouvernement concernant les nationalisés : elle a offert 2 % en mars et 2 % en octobre (réunion du 4 mars).

● MANIFESTE C.F.D.T. DU 7 MARS 1969

TRAVAILLEUSES, travailleurs, ce rendez-vous de mars était un piège que nous avons déjoué.

Gouvernement et patronat auraient voulu nous faire admettre un gain du pouvoir d'achat de 9 % en 1968, sans reconnaître une augmentation de 6 % des prix depuis juin 1968 : nous avons refusé.

La délégation de la C.F.D.T. venait à la rue de Tilsitt avec la volonté de faire reconnaître la nécessité de maintenir et consolider les conquêtes de mai. Pied à pied, notre délégation s'est attachée à combattre les arguments patronaux et l'intransigeance du gouvernement.

Se comportant surtout comme Etat-patron, le gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités pour la garantie sociale des travailleurs, notamment des plus défavorisés.

C'EST A VOUS DE JUGER !

Malgré nos efforts, aucun résultat n'a été acquis. Le gouvernement s'est refusé à :

- maintenir le pouvoir d'achat du S.M.I.G.,
- augmenter les prestations familiales,
- relever les allocations des personnes âgées et handicapées, des pensions et retraites,
- rendre la Sécurité sociale aux travailleurs.

Le patronat et l'Etat-patron ont refusé toute négociation sur :

- les traitements et les salaires réels,
- le retrapage, la progression du pouvoir d'achat et l'augmentation prioritaire des bas salaires,
- le renforcement du droit syndical,
- la poursuite de la réduction de la durée du travail,
- des garanties concrètes sur l'emploi,
- l'avancement de l'âge de la retraite.

Depuis des semaines, la C.F.D.T. avait mis en garde ses interlocuteurs sur la gravité d'un tel comportement négatif.

Travailleuses, travailleurs, aujourd'hui, c'est à vous de juger !

Fidèle à sa conception de la démocratie syndicale, la C.F.D.T. vous appelle :

— à vous réunir lundi 10 mars sur les lieux de travail dans les entreprises et services pour vous informer sur l'ensemble de la situation, discuter des objectifs que vous propose la C.F.D.T. et déterminer avec vos syndicats les formes de l'action à entreprendre ;

— à déterminer les conditions pour que la grève se développe largement le 11 mars ;

— à examiner le soir du 11 mars les modalités de poursuite de l'action.

Il n'est pas possible en effet de laisser le patronat et le gouvernement « récupérer » peu à peu les conquêtes de 1968.

Les travailleurs décideront des formes et de l'ampleur de la riposte.

La C.F.D.T., qui a accepté de participer à la conférence de Tilsitt, a fait la démonstration de la valeur des revendications ouvrières et contraint le patronat et le gouvernement à dévoiler leurs intentions.

Elle appuiera par tous les moyens la participation des travailleurs de l'industrie, du commerce, des services, de l'agriculture, de la Fonction publique et des entreprises nationalisées.

AU JOUR LE JOUR LE RENDEZ-VOUS (MANQUÉ) DE TILSITT

C'EST au détour d'une phrase, dans l'allocution télévisée du Premier ministre, que les organisations syndicales ont appris la date du « rendez-vous social ».

Malgré le côté cavalier de cette annonce — confirmée, bien sûr, par la suite, par lettre — la date annoncée, le 4 mars, tombait bien pour la C.F.D.T. Celle-ci, en effet, avait inscrit à son calendrier un conseil confédéral les 27-28 février et 1^{er} mars. Le rendez-vous de mars en fut de ce fait le plat de résistance.

Un débat très large permit de constater que l'accord était général sur l'attitude à adopter pour ce rendez-vous comme pour la façon de juger de ses résultats. Le communiqué publié à ce sujet par le Conseil confédéral le dit très clairement :

« La C.F.D.T. aborde cette rencontre du 4 mars avec la volonté de :

1^{er} FAIRE LE POINT sur la situation des travailleurs de toutes les branches et secteurs (privé, public et nationalisé), particulièrement en ce qui concerne :

a) l'évolution de leur pouvoir d'achat ;

b) les ressources des personnes âgées, des familles, des handicapés ;

c) la réduction du temps de travail ;

d) l'extension du droit syndical ;

e) l'état des négociations contractuelles.

2^o OBTENIR DES ENGAGEMENTS PRÉCIS

a) du Gouvernement sur :

— le relèvement du S.M.I.G., qui compte tenu de l'évolution des salaires réels, devrait être de 3,93 F — des prestations familiales — des allocations, pensions et retraites.

— La Sécurité sociale : gestion ou-

vrière, planification des prestations, financement par l'Etat des charges qu'elle assume et qui incombent à la collectivité.

b) DU PATRONAT ET DE L'ETAT PATRON sur :

- des négociations sur les salaires réels garantissant d'abord les résultats du printemps 1968 (maintien du pouvoir d'achat de 1968) en faisant progresser les salaires et traitements en fonction de l'élevation du revenu national ; en faisant évoluer la hiérarchie en faveur des catégories les plus modestes ;
- le renforcement du droit syndical dans les entreprises et services afin d'accroître le pouvoir contractuel et l'information des travailleurs sur le temps et les lieux de travail ;
- la poursuite de la réduction de la durée du travail sans perte de pouvoir d'achat pour atteindre, par étapes, l'objectif des 40 heures ;
- des garanties concrètes sur l'emploi et le reclassement pour tous les travailleurs et la création d'industries nouvelles avec responsabilité et financement publics, afin d'assurer le plein emploi ;
- l'avancement de l'âge de la retraite.

Pour aboutir à la réalisation de ces objectifs et faire respecter les engagements pris, la C.F.D.T., en effet, estime que des négociations doivent être engagées et menées à leur terme sur tous ces problèmes, à tous les niveaux, notamment à celui de l'entreprise.

Les travailleurs attendent avec intérêt les résultats de la rencontre du 4 mars.

Si, par une attitude négative, le Gouvernement et le patronat devaient prendre la responsabilité d'un échec, la riposte des travailleurs devrait être vigoureuse. Elle sera soutenue par la C.F.D.T. Dans une telle hypothèse, la C.F.D.T.

considère que les organisations syndicales devraient appeler les travailleurs à :

1^o se rassembler aussitôt dans les entreprises et les services pendant les heures et sur les lieux du travail ;

2^o évaluer et juger les résultats ;

3^o décider, avec leurs organisations syndicales, de l'action à mener.

Ces propositions ont été débattues avec la C.G.T. et la C.G.T.-F.O. lors des rencontres interconfédérales, proposées par la C.F.D.T., qui se sont déroulées le 3 mars.

● 4 MARS

Le 4 mars, à 10 heures, débutait la rencontre à l'annexe du Ministère des Affaires sociales, rue de Tilsitt. Ce fut l'occasion pour chaque délégation (1) d'exposer son point de vue.

Le tour de table étant fait, on s'attendait, on souhaitait que l'après-midi la discussion s'articule autour d'un ordre du jour. Ce ne fut pas le cas et les négociateurs de quelque délégation que ce soit, qui sortaient prendre l'air, assaillis par les journalistes, ne pouvaient que lever les bras au ciel et dire que « ça partait dans tous les sens ».

Déjà, cependant, apparaissait la difficulté d'aller de l'avant soit parce qu'on voulait séparer la discussion par secteurs (nationalisé, fonctionnaires, privé), soit parce que le Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales était sans mandat.

C'est dans un climat déjà tendu que fut levée, à 19 h 30, la séance.

● 5 MARS

Après avoir réuni le comité des fédérations, le bureau confédéral de la C.F.D.T. se réunit et publie à son issue le communiqué suivant :

Le Bureau confédéral de la C.F.D.T. s'est réuni dans la matinée du 5 mars, après que les Fédérations eurent procédé à l'examen de la situation découlant de la première rencontre de Tilsitt.

Il a réaffirmé la volonté de la C.F.D.T. d'obtenir des engagements précis pour l'ensemble des travailleurs et de leurs familles, des retraités et des handicapés, et

(Suite page 4)

ceci pour tous les secteurs privé, nationalisé et public.

En conséquence, la délégation a été mandatée pour n'accepter de discuter des chiffres présentés par le Gouvernement que dans la mesure où ces constatations soient suivies d'engagements non équivoques, de véritables discussions à tous les niveaux et dans tous les secteurs sur le fond des problèmes posés.

Devant l'attitude jusqu'ici négative du gouvernement et du patronat, le Bureau confédéral estime plus important que jamais que les travailleurs soient à même de décider rapidement des actions qu'une telle attitude, si elle persistait, rendrait nécessaire.

C'est pourquoi le Bureau confédéral rappelle que le Conseil confédéral de la C.F.D.T., le 28 février, a demandé à tous les travailleurs de se tenir prêts dans les plus courts délais, sous la responsabilité de leurs organisations syndicales, à observer les arrêts de travail nécessaires pour se réunir sur les lieux de travail afin d'être informés, de donner leurs sentiments et d'arrêter leurs moyens d'action. »

Lorsque dans l'après-midi du 5 mars, les portes se refermèrent sur la soixantaine de négociateurs, les supputations allaient bon train dans le camp des journalistes, mais personne ne s'attendait à un coup de théâtre.

Bientôt, on apprit le contenu de l'intervention faite par le Ministre d'Etat chargé des Affaires Sociales :

« Cette réunion a pour objet de répondre à une question bien déterminée que tout le monde se posait il y a neuf mois. L'augmentation de la rémunération salariale ne va-t-elle pas, comme trop de précédents le font craindre, entraîner une poussée vertigineuse des prix ? Une dévaluation ne va-t-elle pas aggraver la situation des moins favorisés ? Bref, pourra-t-on dire en mars 1969 qu'il y a eu une augmentation réelle du pouvoir d'achat et à combien peut-on l'évaluer ?

« La réponse à la question est — Dieu merci ! — positive à l'heure actuelle. Dès lors, l'intérêt national, donc celui des salariés, et par conséquent le devoir du gouvernement, est de faire en sorte que l'année 1969 consolide ce qui a été effectivement acquis comme augmentation du pouvoir d'achat (soit, d'après notre dossier, 9 % environ), en assurant le rétablissement de l'équilibre : équilibre financier, équilibre monétaire, équilibre des changes. »

Il ajouta : « Raisonner autre-

ment serait détruire ce que les organisations syndicales ont appelé, à bon droit, « les conquêtes de mai ». Ce serait aussi provoquer la dégradation de notre commerce extérieur dont le rétablissement est la condition principale d'une nouvelle augmentation réelle du pouvoir d'achat. »

M. Huvelin, président du C.N.P.F., devait prendre la parole ensuite. A une de ces affirmations indiquant que tout le monde était sur le même bateau, Eugène Descamps répondit :

« Si nous sommes sur le même bateau, comme vous le déclarez, cela signifie que vous êtes aux commandes et nous aux machines. En attendant la démocratisation des entreprises, nous ne pouvons pas être solidaires ! ».

Comme la veille, la discussion tourne rond et la séance est bientôt levée avec un rendez-vous fixé au lendemain après-midi.

● 6 MARS

Comme la veille, le Comité des Fédérations s'est réuni avant la réunion du Bureau confédéral. Après la réunion du Bureau confédéral et après un contact avec les autres Confédérations, la C.F.D.T. publie le communiqué suivant :

« Le Bureau confédéral de la C.F.D.T. constate le refus du C.N.P.F. et du gouvernement de prendre quelque engagement que ce soit sur les revendications présentées par les organisations syndicales lors des rencontres de Tilsitt, à savoir pour la C.F.D.T. :

— VIS-A-VIS DU GOUVERNEMENT :

Le relèvement du S.M.I.G., des prestations familiales, allocations vieillesse et handicapés, pensions et retraites, la reconquête de la Sécurité sociale par les travailleurs ;

— VIS-A-VIS DU PATRONAT ET DE L'ETAT-PATRON :

Négociations sur les salaires réels, rattrapage et progression du pouvoir d'achat, rétrécissement de la hiérarchie, sur le renforcement du droit syndical, la poursuite de la réduction de la durée du travail, des garanties concrètes sur l'emploi et l'avancement de l'âge de la retraite.

Devant cette attitude intransigeante qui marque un retour du patronat et du gouvernement à ses pratiques d'avant mai 1968, le Bureau confédéral, après contact avec les autres Confédérations, appelle l'ensemble de ses Fédéra-

tions à organiser la riposte des travailleurs :

- en les réunissant sur les lieux de travail le lundi 10 mars pour les informer de l'ensemble de la situation, leur proposer les objectifs de la C.F.D.T. et leur faire déterminer avec leurs syndicats les formes de l'action à entreprendre ;
- en déterminant les conditions pour que la grève se développe largement le 11 mars ;
- en appelant les travailleurs à décider avec leurs organisations syndicales, au soir du 11 mars, les modalités de la poursuite de l'action. »

La séance de négociation de l'après-midi du 6 mars comprend enfin un ordre du jour : le constat et les conclusions sociales à partir de ce constat. Bien vite, on va vers un constat de désaccord et c'est la fin du rendez-vous social de mars :

Au sortir de la salle de séance, Eugène Descamps, secrétaire général de la C.F.D.T., devait déclarer devant les journalistes :

« La position du gouvernement est particulièrement grave.

« Elle exprime une conception paternaliste et autoritaire des rapports sociaux dans les secteurs dont il a la charge (nationalisés, secteur public).

« Elle confirme l'absence de volonté politique pour supprimer les disparités et pour s'attaquer au sort des plus défavorisés.

« Enfin, par ses positions, le gouvernement démissionne de son rôle de garant de l'intérêt général.

« En clair, le gouvernement, se conduisant comme un employeur, un mauvais employeur, il ne peut assumer sa mission.

« Par ailleurs, le C.N.P.F. n'a pris aucun engagement autre que des discussions par branche ; il ne s'est engagé en rien pour une discussion sur les salaires réels. »

● 7 MARS

Par un manifeste, la C.F.D.T. s'adresse à tous les travailleurs. (Voir le texte page 2).

(1) La délégation de la C.F.D.T. est conduite par Eugène Descamps. Elle comprendait René Mathevret, vice-président ; René Bonety, responsable du Secteur économique ; Paul Caspard, président de la Fédération des Fonctionnaires ; François Lagandré, président de l'Union confédérale des Cadres ; Jean Maire, secrétaire général de la Fédération de la Métallurgie ; Michel Rolant, président de la Fédération de l'Agriculture.

LES DISCUSSIONS DE SALAIRES DANS LE SECTEUR NATIONALISÉ

AL'ISSUE des récentes « négociations », nos représentants syndicaux auraient pu remettre à la presse le communiqué suivant :

« AUTANT EN EMPORTE LE VENT. »

Le vent est justement l'élément principal des tempêtes qui peuvent devenir redoutables, paraît-il, lorsqu'elles surviennent au mois de mai.

Faisons le point des différentes phases des négociations :

— 10 février : un communiqué publié à l'hôtel Matignon, annonce que le Gouvernement a confié à M. René Martin, président de section au Conseil d'Etat, la mission de procéder à la révision des procédures Toutée de discussions des salaires dans les entreprises nationalisées et de lui soumettre ses propositions avant le 1^{er} juillet 1969.

Euphorie sauf pour la C.F.D.T.

« Les nouvelles procédures seront étudiées en liaison avec les organisations syndicales intéressées. »

Elles s'appliqueront pour la première fois en 1970.

Le même jour, Eugène Descamps déclare à l'issue d'un entretien avec M. Ortoli : « Le rendez-vous de mars doit être une relance de la politique contractuelle » et il ajoute « nous ne nous contenterons pas d'un combat ».

Côté syndicats, la discussion débute dans un climat euphorique sauf pour la C.F.D.T.

● *Chez les cheminots*, la C.G.T. se félicite de ce que les discussions se déroulent désormais avec la direction. Le représentant C.F.D.T.

émet quelques doutes sur « les pouvoirs accrus de la direction ».

● *A la R.A.T.P.* F.O. déclare « le rapport NORA laisse quelque espérance ».

● *Chez les Mineurs* F.O. déclare ne pas être déçu des propositions faites tout en constatant que la formule provisoire proposée pour 1969 ne semble pas différente des procédures Toutée.

— 17 février : le coup d'envoi des négociations destinées à préparer la fixation des salaires est donné :

Les directions des charbonnages et de la R.A.T.P. rencontrent les syndicats. Il en est de même les jours suivants à la S.N.C.F. et E.D.F.-G.D.F.

Très rapidement les syndicats s'aperçoivent de la façon dont le gouvernement interprète la préservation des « acquis de Grenelle ».

Il ne s'agit pour lui que de régler le problème des nationalisés avant le rendez-vous de mars qui doit amener la révision des salaires du secteur privé. Les décisions prises dans le premier cas pèseront lourdement sur les négociations à venir entre patronat et syndicats.

Mis devant le fait accompli

Les directions portent à la connaissance de leurs interlocuteurs les propositions suivantes :

— Pour les charbonnages : 1,70 % au 1^{er} avril, 1,70 % au 1^{er} octobre, auxquels s'ajouteraient 0,75 % au titre de la prime de résultat.

— Pour E.D.F.-G.D.F. : 2 % au 1^{er} avril 1969, 2 % au 1^{er} novembre 1969.

— Pour les cheminots et R.A.

T.P., mêmes taux à quelques variantes près.

Une fois de plus, les syndicats sont mis devant le fait accompli et une parodie de négociations due à des décisions unilatérales des pouvoirs publics.

Le 24 février, la Fédération Gaz-Electricité C.F.D.T. estime inutile de poursuivre les discussions entreprises avec les directions générales.

Le 25 février les Fédérations C.F.D.T. des cheminots, électriques, gaziers, mineurs, R.A.T.P., publient un communiqué commun qui déclare que « les Directions n'ont fait office que de chambres d'enregistrement, et d'agents de transmissions » et rappellent avant la réunion du conseil des ministres du 26 février que « il faut pour couvrir la hausse du coût de la vie constatée de juin à décembre 1968, celle prévisible pour 1969 et pour permettre une progression du pouvoir d'achat de 4 % en 1969 favorisant les bas salaires que les rémunérations doivent progresser de 12 % ».

L'épouvantail poussiéreux de l'inflation

La réponse ne se fait pas attendre : Le secrétaire à l'Information M. Le Theule déclare à l'issue du Conseil des Ministres tenu le 26 février « 2 % + 2 % et confirme, en guise de consolation, la mission confiée à M. Martin pour l'étude de nouvelles procédures ».

On a même ressorti à cette occasion « l'épouvantail poussiéreux de l'inflation ».

« Si les 12 % étaient acceptés, la conséquence immédiate serait de dévaluer. »

Ce chantage ne date pas d'aujourd'hui. Nous ne pouvons accepter que les travailleurs supportent les difficultés de la balance des paiements alors que les spéculateurs s'en tirent au meilleur compte avec l'appui du ministre des Finances.

Cet argument ne peut convaincre un syndicaliste, surtout lorsqu'il provient d'un premier ministre qui est diplomate de carrière !

Aux adhérents d'apprécier la beauté de ce coup de pied, et nous leur demanderons de bien vouloir nous donner les éléments de réponse en vue de sauvegarder leur pouvoir d'achat.

Rendez-vous en juillet. Bon courage !

Etienne LEBOULLENGER,
E.D.F.

● ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL SUR LA SECURITE DE L'EMPLOI

ON AURAIT PU ALLER PLUS LOIN

DEPUIS le 26 septembre des rencontres régulières ont fait se réunir les représentants des organisations syndicales et le C.N.P.F. Le but de ces rencontres était de rechercher, comme le précisait le constat des discussions de Grenelle, un accord, en matière de sécurité de l'emploi.

Pendant un temps on avait fixé à la fin de 1968 le terme des discussions et la conclusion d'un accord. Mais le 20 décembre, à la demande du C.N.P.F., il a été convenu de rencontrer les Pouvoirs publics afin d'avoir sur le sujet des négociations un « éclairage nouveau ».

Cette rencontre avec le ministre des Affaires sociales et le secrétaire d'Etat à l'emploi a eu lieu le 20 janvier. Du côté des Pouvoirs pu-

blics on a répondu avec clarté aux questions posées sur les possibilités de la loi du 31 décembre 1968 sur les aides à la promotion professionnelle, les critères d'assouplissement du Fonds national de l'emploi, les liaisons entre les commissions paritaires de l'emploi et les différents organismes légaux ou réglementaires chargés des problèmes de l'emploi et de promotion professionnelle.

Une rencontre décisive

Le 23 janvier les organisations syndicales et le C.N.P.F. se sont retrouvés. Lors de cette réunion il est apparu que la rencontre suivante allait être décisive. Ce fut le cas

DES DISPOSITIONS

IMPORTANTES

L'accord du 10 février est composé de trois chapitres.

1) *Des commissions paritaires de l'emploi* devront être constituées avant le 31 mai prochain au plan national dans chaque branche. D'autres sont prévues au niveau régional qui pourront être interprofessionnelles.

Ces commissions seront composées d'un représentant de chaque organisation syndicale et d'autant de patrons qu'il y aura de représentants des travailleurs.

Le but de ces commissions paritaires de l'emploi sera une information réciproque sur tous les sujets intéressants l'emploi : situation et évolution de l'emploi, formation professionnelle, reclassement et réadaptation en cas de licenciements collectifs, etc.

Ces commissions auront à travailler bien sûr avec les organisations déjà en place : A.F.P.A., A.S.S.E.D.I.C., A.P.E.C., etc.

2). *Le délai d'information en cas de licenciements collectifs* a été déterminé de telle sorte qu'entre le moment où le comité d'entreprise est saisi et celui où les directions décident ces licenciements collectifs, il y ait possibilité d'en discuter et de recourir éventuellement au Fonds National de l'emploi.

Le délai, en cas de crise conjoncturelle (baisse des commandes par exemple) va de huit jours si le nombre des licenciés est de dix à cinquante personnes, à un mois lorsque le nombre de licenciés est égal ou supérieur à cent personnes.

En cas de fusion ou de concentration, le délai est d'un mois si le nombre de licenciés est de dix à deux cents personnes, ce délai va jusqu'à trois mois lorsque le nombre des licenciés dépasse trois cents personnes.

3). *Des primes dégressives en cas de perte de salaire* sont prévues lors des déclassements. Le

puisque le 6 février un accord virtuel est intervenu.

A l'issue de cette rencontre, Laurent Lucas, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T. qui conduisait la délégation C.F.D.T. déclara :

« Nous estimons que le patronat pouvait aller plus loin, surtout après les conversations avec le ministère des Affaires sociales le 20 janvier.

« La délégation de la C.F.D.T. a le sentiment d'avoir fait le maximum pour obtenir les garanties les plus efficaces pour les travailleurs. Or, tout ce qui amène une amélioration des conditions de vie et d'emploi des travailleurs doit être considéré comme important.

« Pour nous, nous venons de terminer la discussion d'un accord-cadre — et quelle que soit la conclusion — la C.F.D.T. déclare que les organisations syndicales auront à discuter à tous les niveaux dans les conventions collectives.

« Maintenant, il s'agit pour la C.F.D.T. d'apprécier l'ensemble des résultats obtenus, et c'est après la consultation de son Bureau confédéral, qui se réunit demain, que nous prendrons nos responsabilités. »

C'est le 10 février qu'après une dernière lecture le texte fut signé par ceux qui le négocièrent au long de 17 réunions.

travailleur qui se voit déclassé a droit au maintien de son salaire pendant une durée égale à celle du préavis en cas de licenciement. Son employeur doit ensuite lui verser une prime qui pendant le premier mois qui suit couvre 80 % de la différence entre les deux salaires (l'ancien et le nouveau) pour se réduire à 20 % lors du quatrième mois. Cette prime n'est versée que si la perte de salaire est supérieure à 10 %.

Voilà très rapidement résumées les trois clauses principales de l'accord. Il va de soi que ces dispositions ne font pas obstacle à la conclusion d'accords plus favorables. Et c'est bien l'avis de la C.F.D.T. qui considère cet accord comme contenant des « *Clauses minima* » qui doivent faire l'objet d'aménagements dans des discussions contractuelles à tous les niveaux (entreprise, branche, etc.) C'est dans ces discussions qu'on pourra juger dans la pratique le comportement des employeurs.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DONNER aux régions des responsabilités ; consulter les groupes socio-professionnels sur les grandes décisions que l'Assemblée nationale et le gouvernement sont amenés à prendre ; voilà des perspectives qui doivent faire l'objet d'un débat politique essentiel.

En effet, des questions se posent, diverses et importantes. De la réponse qui leur sera donnée dépendent pour une part les chances d'un progrès de la démocratisation des institutions et des communautés politiques. Ainsi :

● Donner des responsabilités aux régions, est-ce donner de nouveaux pouvoirs aux notables ou associer la population à la détermination de son propre avenir ?

● La perspective d'associer les populations à la préparation des décisions est-elle compatible avec le mépris manifesté vis-à-vis des corps intermédiaires de toute nature depuis de longues années ?

● L'éducation collective du sens des responsabilités qu'implique toute décentralisation est-elle compatible avec la pratique systématique et permanente du secret dans les processus de décision, tant au niveau des Pouvoirs publics que des entreprises ?

● Suivant quelles procédures proposer et arrêter les objectifs de développement régional ? Suivant quelles procédures contrôler leur réalisation ?

● Comment assurer la prise en compte dans les décisions des solidarités interrégionales, la prise en compte de la cohérence entre les objectifs nationaux et la somme des objectifs régionaux ? Comment construire le plan national dans cette nouvelle perspective ?

● Les organisations représentant les intérêts des groupes socio-professionnels ont-elles la même vocation que les partis politiques ? Ont-elles vocation à gouverner ? Envisage-t-on d'autres sanctions que celle du suffrage universel pour déléguer une part du pouvoir de décider et de légiférer sur le plan de la région, sur le plan de la nation ?

Ces questions et beaucoup d'autres

encore viennent à l'esprit à travers la perspective de régionalisation, la perspective de transformation du Sénat.

N'est-ce pas aller exactement à l'encontre du but recherché que de résumer tout ce débat dans un « oui » ou dans un « non », sans que le grand nombre des citoyens ait pu disposer d'un délai de réflexion suffisant pour apprécier le contenu et les conséquences des projets de modification des institutions. Ce qu'on en sait actuellement a conduit la C.F.D.T. à manifester ses inquiétudes dans le communiqué publié à l'issue du dernier conseil confédéral, le 1^{er} mars :

« Considérant que le syndicalisme ne peut rester indifférent au cadre politique, économique et juridique au sein duquel il inscrit son action ; le Conseil Confédéral constate que le syndicalisme et les travailleurs sont directement concernés par la loi référendaire sur la réforme du Sénat et l'organisation des régions.

Au sujet de la nécessité d'un organisme national consultatif de caractère socio-professionnel et de l'organisation des régions, la C.F.D.T. a, depuis plusieurs années, fait des propositions constructives, à savoir :

● Elle s'est prononcée pour un Conseil Economique et Social rénové, organisme qui devrait avoir accès à toutes les sources d'information, au sein duquel les travailleurs disposeraient d'une place prépondérante et dont la consultation largement diffusée devrait intervenir efficacement dans l'élaboration et le contrôle de la politique économique et sociale ;

● Elle a toujours été favorable à une régionalisation effective qui permette la réalisation d'une véritable mise en valeur du territoire et une expansion économique harmonisée sur l'ensemble du pays.

Toutes ces indispensables réformes, tant dans leur esprit que dans leur forme, ont toujours été envisagées par la C.F.D.T. dans un cadre compatible avec ses statuts qui déclarent que la C.F.D.T. distingue ses responsabilités syndicales des responsabilités des partis politiques.

En ce qui concerne le référendum lui-même, le Conseil Confédéral constate

qu'il n'a que les apparences d'une procédure démocratique :

● d'une part, parce qu'il réclame une réponse unique et simpliste à des questions et des problèmes différents et complexes ;

● d'autre part, parce que, dans le régime actuel, il revêt, en fait un caractère plébiscitaire et, par conséquent, se situe hors de la tradition démocratique et républicaine.

Par ailleurs, dans l'état actuel de ses informations, le Conseil Confédéral ne trouve pas dans les déclarations gouvernementales l'essentiel de ses propositions en matière de transformation du Sénat et d'organisation des régions.

Les inquiétudes de la C.F.D.T. portent entre autres :

1^o Au plan du Sénat :

● Sur l'imprécision de ses compétences et de son fonctionnement ;

● Sur le caractère de classe de sa composition par la sous-représentation des travailleurs alors que ceux-ci composent 75 % de la population active ;

● Sur l'atteinte portée à la représentation des organisations syndicales représentatives par rapport à d'autres organisations qui ne sont représentatives que dans l'esprit et par la volonté du pouvoir.

2^o Au plan des régions :

● Sur la très grave confusion établie entre le rôle spécifique des organisations syndicales et celui des élus politiques ;

● Sur un effort de décentralisation qui, au lieu de tendre à une véritable régionalisation, s'inscrit dans une politique administrative du pouvoir ;

● Sur le pouvoir excessif du préfet de région chargé d'assurer l'instruction des affaires, l'administration de l'assemblée régionale et l'exécution des décisions ;

● Sur la sous-représentation des salariés par rapport aux autres secteurs socio-professionnels ;

● Sur l'arbitraire de la représentation syndicale laissée à la discréction de la puissance publique.

D'ores et déjà, il apparaît que la consultation du 27 avril ne peut répondre à la profondeur et à l'ampleur de l'aspiration à une transformation significative de la société qui anima le puissant mouvement ouvrier et étudiant du printemps 1968.

Dans ces conditions, la C.F.D.T. tient à déclarer dès maintenant qu'elle ne pourra qu'exprimer un jugement nettement défavorable à l'égard du référendum du 27 avril.

Paris, le 1^{er} mars 1969.

OU EN EST-ON A L'UNIVERSITÉ ?

Le dossier que présente ce mois-ci « Cadres et Profession » est consacré à l'Université. Autant qu'il y a quelques mois, celle-ci est restée à la « une » de l'actualité. En une première partie, J.-M. MAYEUR, militant du S.G.E.N. (Syndicat Général de l'Education Nationale C.F.D.T.), dégage les premières réflexions qu'on peut faire après les élections aux Conseils des Unités d'Enseignement et de Recherche. En une seconde partie, Paul VIGNAUX, secrétaire général du S.G.E.N., répond aux questions que « Cadres et Profession » lui a posées.

LES CONSEILS D'U.E.R. UNE DOUBLE TACHE

D'EUX traits donnent son originalité à la loi d'orientation de l'Enseignement supérieur du 7 novembre 1968 : la définition de nouvelles institutions universitaires, l'autonomie et la participation.

C'est dire l'importance, pour l'avenir de la loi, des élections qui se déroulent actuellement. La loi fait des Universités des « établissements publics à caractère scientifique et culturel, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Les Universités groupent des « unités d'enseignement et de recherche ». Ces « unités » sont donc, malgré le vague voulu du terme, la pièce maîtresse de la nouvelle géographie universitaire.

Les réformateurs avaient pour vœu, conformément au projet de département avancé naguère au colloque de Caen, de briser le cadre jugé traditionnel des Facultés en mettant sur pied un nouveau découpage, plus souple et plus approprié aux exigences du savoir. En fait, le découpage mis au point après une complexe consultation des intéressés n'a pas toujours donné satisfaction.

Le ministère avait suggéré des seuils : une unité devait compter de 500 à 2.000 étudiants. A Paris, ou dans certaines très grosses facultés, une discipline : Histoire, Anglais, pouvait constituer une unité. De petites facultés donnent naissance à une ou deux unités. A elles seules les dimensions amènent des solutions différentes, mais qui n'avalent pas le mérite de l'originalité.

Pouvoit-on du reste, dans un si bref délai, innover en profondeur ? En outre, la notion d'Unité risquait de mener aux cloisonnements même que l'on dénonçait par ailleurs. Des débats confus sur le pluridisciplinaire, il ressortait surtout que chaque discipline entendait regrouper les autres sous sa houlette.

Dans un si bref délai

En fait, chaque enseignant est enserré dans des réseaux de relations divers qui entraînent diverses possibilités de structuration : on peut imaginer un regroupement horizontal au niveau du premier cycle associant des enseignants de disciplines différentes qui ont en commun l'orientation des étudiants. On peut imaginer un regroupement vertical, au niveau de la discipline ; on peut imaginer des rencontres pluridisciplinaires au plan de la recherche. Faute d'une réflexion suffisamment approfondie et faute de temps, il a fallu se contenter d'un découpage dont on doit espérer qu'il sera révisable. Quoi qu'il en soit, ces « unités » auront servi de cadre pour l'élection des Conseils des Unités d'Enseignement et de Recherche.

Ces conseils doivent déterminer les statuts des U.E.R. et « leurs liens avec d'autres unités universitaires ». Ils ont, d'autre part,

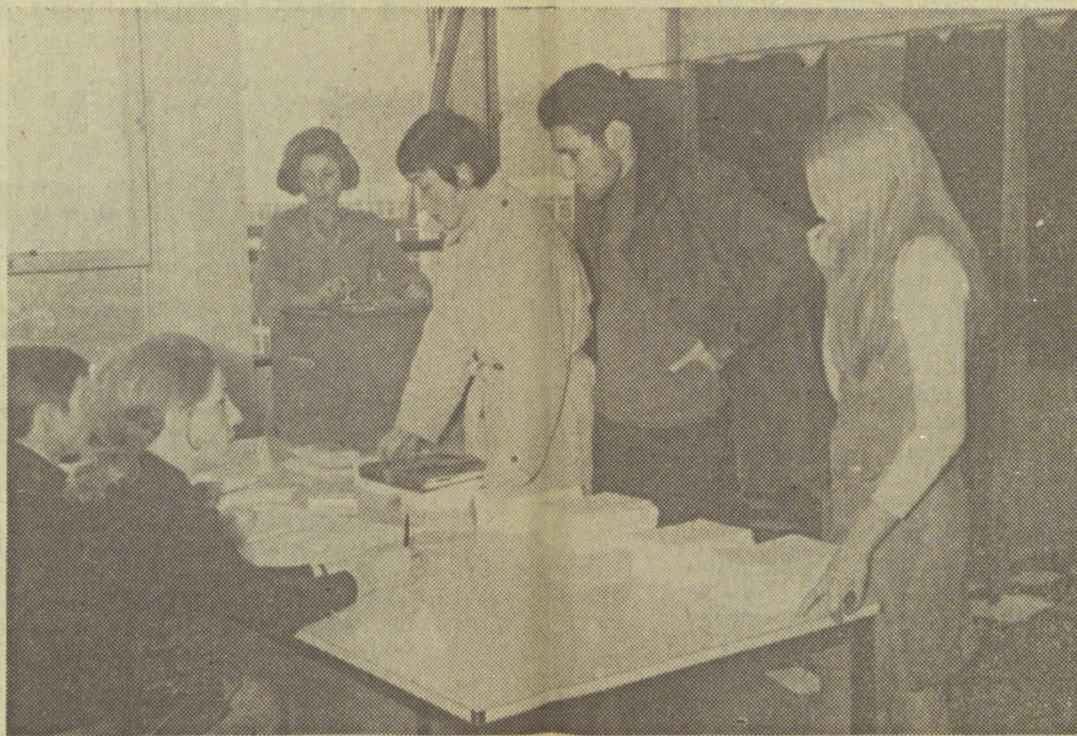


Photo A.D.N.P.

pour fin d'administrer les U.E.R. Ils comprennent des enseignants, des chercheurs, des étudiants et des membres du personnel non enseignant. Si les statuts « doivent prévoir » dans les Conseils d'Université la participation de personnalités extérieures, cette participation n'est que facultative dans les Conseils d'U.E.R. On sait que le S.G.E.N., dans son appréciation de la loi, a exprimé les plus vives inquiétudes sur l'application de telles dispositions qui risquent de mettre le service public de l'Université dans la dépendance d'intérêts privés.

La loi prévoit que la représentation des enseignants doit être au moins égale à celle des étudiants. Elle prévoit d'autre part que les enseignants exerçant les fonctions de professeur ou maître de conférence doivent avoir une représentation égale à 60 % de celle de l'ensemble des enseignants. Elle autorisait des dérogations, rétablissant la parité qui ont souvent été accordées.

Les modérés sortent fortifiés

Malgré la consigne de boycott de l'U.N.E.F., les élections ont connu une participation considérable, qui a surpris le ministère de l'Education nationale lui-même.

Que plus de la moitié des étudiants aient pris part au vote, compte tenu du taux incompréhensible d'abstentions prévisible, atteste l'intérêt porté à la consultation. Il est encore trop tôt pour tirer les leçons des résultats : il semble que les suffrages se soient portés d'ordinaire, tantôt vers les listes animées par l'union des étudiants communistes, qui ont tiré profit de leur modération soit vers des listes modérées qu'on pourrait situer au centre droit ou au centre gauche. A coup sûr, ces résultats devraient nuancer un certain nombre d'analyses rapides ou liées à une conjoncture déterminée, sur les attitudes des étudiants. En tout état de cause, l'agitation confuse et incohérente menée depuis l'automne a fortifié les courants modérés.

Les Conseils élus vont avoir à affronter une double tâche dont aucune n'est aisée. Définir des institutions, engager une expérience de cogestion. L'épreuve des élections paraît bien avoir été gagnée, s'ouvre une autre épreuve, moins spectaculaire, mais décisive. Les diverses parties associées à la cogestion sauront-elles s'accorder suffisamment pour un effort efficace et réformateur ?

Faute de quoi les débats à vide ou les conflits stériles faciliteraient le retour en force de l'administration de la rue de Grenelle. Ce ne serait pas la première fois qu'une résolution « libertaire » contribuerait à renforcer la bureaucratie.

J.-M. MAYEUR.

● Si le S.G.E.N. recommande la participation aux élections universitaires en cours, c'est qu'il reconnaît à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur des aspects positifs. Lesquels ?

Paul Vignaux : Avant de répondre positivement à cette question, je rappellerai que la participation à des élections politiques n'a jamais impliqué l'approbation du mode de scrutin, ni du découpage des circonscriptions. De même, pour les élections universitaires en cours : c'est contre notre vœu que la loi d'orientation et le décret d'application en matière électorale ont réservé aux seuls étudiants le bénéfice de la représentation proportionnelle et refusé l'élection des assemblées constitutives des nouvelles universités dans le cadre même où maitres et étudiants avaient délibéré en mai et juin derniers, à savoir les Facultés et leurs composantes : sections ou départements. Ce sont là, à nos yeux, deux aspects négatifs de la loi d'orientation ; il en est d'autres que les limites de cet entretien ne me permettent pas d'énumérer.

Ces aspects négatifs ne nous

ont pas dissimulé le caractère positif de la loi, caractère qui tient au simple fait de son existence : au jugement d'enseignants et de chercheurs attentifs à la tâche de service public dans laquelle ils ont engagé leur vie, il était nécessaire et urgent de trouver une procédure qui permette à l'enseignement supérieur de sortir de l'état de crise aiguë où il était à la fin de l'année scolaire 1967-68. En fait comme en droit, ce ne pouvait être qu'une procédure légale et la loi ici ne pouvait être préparée par une négociation comme celle qui a précédé la reconnaissance légale de la section d'entreprise : la situation et l'attitude de l'U.N.E.F. d'une part, l'absence délibérée du S.N.E.-Sup. aux entretiens dits « de Grenelle » ont empêché, au niveau de l'enseignement supérieur, la négociation entre gouvernement et syndicats qui a eu lieu aux autres « degrés » d'enseignement. Pour la solution de la crise universitaire, il ne nous a pas été possible d'user du procédé typiquement syndical : négociation en situation de force d'où résulte durablement un pouvoir

(Suite page 10)

de négociation tel que les mutations inévitables dans une société industrielle soient des changements négociés.

● Vous acceptez donc le pari qu'au jugement de certains constitue la loi d'orientation...

— Nous l'acceptons comme pratiquement inévitable, mais lucidement : en sachant que certaines dispositions de la loi, comme nous l'avons dit, et la conduite gouvernementale de son application rendent plus difficile de gagner le pari.

● Gagner le pari, que serait-ce donc ?

— Ce serait démontrer, dans l'action et par ses résultats, que l'application de la loi permet à l'Université de se réformer elle-même, c'est-à-dire grâce à l'élargissement de ses Conseils aux étudiants d'une part, à toutes les catégories d'enseignants et de personnels de recherche ou d'administration d'autre part.

Pour le succès de ce pari, un certain degré de participation étudiante aux élections est condition nécessaire, nullement suffisante.

Il faut attendre quelques semaines et peut-être quelques mois pour que la réponse des faits permette de discerner les aspects positifs et les aspects négatifs de la situation issue de l'application de la loi.

● D'ores et déjà n'est-il pas possible de constater une « balkanisation de l'Université » ?

— Il est vrai que le découpage en quelque six cents Unités d'Enseignement et de Recherche (U.E.R.) en donne l'impression. Mais ce découpage n'est que provisoire. Comme organisation nationale, nous

n'avons aucune responsabilité dans la façon dont, après de multiples consultations locales, le ministère a procédé ; nous réservons notre jugement définitif pour le moment où les U.E.R. se seront regroupées en universités dont on connaîtra la composition et le nombre.

● Quel qu'en soit le nombre, ces nouvelles universités compteront dans leurs conseils des « personnalités extérieures » représentatives notamment de l'économie régionale. Cette innovation ne paraît pas avoir la faveur du S.G.E.N.

— Le S.G.E.N. s'est en effet déclaré opposé à l'introduction de représentants du patronat dans les conseils universitaires, où ils exprimeront normalement les intérêts particuliers et immédiats des entreprises privées régionalement dominantes.

A notre avis, la liaison de l'université avec l'économie devrait se faire avec des représentants du Commissariat au Plan, susceptibles d'apporter des vues plus générales et plus lointaines. La loi étant ce qu'elle est, nous agirons pour qu'une représentation compétente des salariés vienne équilibrer la représentation des employeurs.

Nous n'avons d'ailleurs pas manqué d'indiquer à nos collègues que des établissements autonomes sont, à proportion de leur autonomie de gestion, plus exposés à une pression de l'environnement local que des éléments, fortement liés à l'ensemble d'un service public centralisé. Conclusion pratique : dans cette situation, le syndicalisme enseignant doit susciter chez les syndiqués une conscience accrue du rôle national de l'enseignement supérieur comme service public et de la responsabilité primordiale des enseignants et chercheurs comme corps scientifique, appelé à faire prévaloir les exigences de niveau scientifique.

● La loi d'orientation ne traite pas des rapports entre les

universités et les « grandes Ecoles ». Vous n'avez pas signalé ce silence. Serait-ce que le S.G.E.N. a modifié sa position antérieure sur ce problème ?

— Nullement. Dans une énumération des aspects négatifs de la loi — énumération que je n'ai pas faite —, il faudrait placer en bonne place ce silence sur le problème de la communication à établir et développer entre universités et « grandes Ecoles ». Nous y insisterons d'autant plus que nous avons des raisons de croire que certains milieux gouvernementaux se soucient moins des universités, devenues enseignement de masse, et davantage des « grandes Ecoles », établissements de formation d'élites, à maintenir séparés, protégés.

● Vous avez parlé de « responsabilité primordiale » des enseignants dans la constitution, puis la gestion des nouvelles universités. Sont-ils prêts à y faire face ?

— Nombre d'entre eux, parmi lesquels nos camarades du S.G.E.N., ont montré leur volonté de surmonter la crise dans les longs « dialogues » enseignants-étudiants en mai-juin 1968 et depuis lors... Ils ont déjà, à cette tâche de constitution d'universités nouvelles, sacrifié des mois de recherche scientifique : ce travail individuel ou en équipe qui répond à une part essentielle de leur vocation et de leur mission. Ils fourniront leur effort avec d'autant plus de persévérance qu'ils auront compris leurs difficultés ; cela suppose que des citoyens longtemps indifférents aux problèmes de l'Education Nationale et un milieu gouvernemental responsable des insuffisances majeures de l'enseignement public ne céderont plus à une démagogie anti-universitaire insupportable à ceux qui portent aujourd'hui une triple charge : enseignement, recherche, constitution et gestion.

... ET L'ESPAGNE ?

Au mois de mars 1939, avec la victoire des armées franquistes, l'Espagne entrait dans une ère de moyen-âge social et politique. La paix des cimetières tombait sur un pays déchiré par une atroce guerre civile : des centaines de milliers de morts, autant d'exilés et d'emprisonnés politiques. L'ordre régnait, il y règne encore.

L'Espagne, l'une des plus grandes nations de l'Europe au passé culturel et historique exceptionnel ne pouvait cependant vivre repliée sur elle-même. Après la période d'effacement qui suivit la fin de la seconde guerre mondiale, une évolution s'amorça : l'Espagne entra dans l'O.C.D.E., l'apport de capitaux étrangers revigora une économie à la traîne sous l'impulsion de technocrates issus des milieux possédants et de formation nationaliste.

Séduction

L'Espagne connut un plan de développement économique d'une certaine ampleur suivi d'un plan de stabilisation destiné à freiner une dévaluation galopante.

Ces transformations entraînèrent des déplacements massifs de main-d'œuvre et la transplantation de populations entières, les derniers bénéficiaires en furent les travailleurs, dont beaucoup émigrèrent pour aller trouver ailleurs du travail et venir grossir les rangs des « soutiers » de l'Europe des Six.

L'Espagne reste aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Elle vit par l'apport annuel des 19 millions de touristes et de ce que les immigrés envoient à leurs familles. L'industrie demeure tributaire des capitaux étrangers. L'agriculture végète, gérée par 50.000 propriétaires terriens qui possèdent à eux seuls autant d'hectares que 6 millions de petits agriculteurs.

Durant les années 1947 à 1958 environ, le régime franquiste tenta une opération de séduction pour essayer d'intégrer dans des syndicats officiels, de la Phalange, les nouvelles générations de travailleurs ; l'entreprise avorta car aucune des forces libres et vivantes du monde ouvrier espagnol ne s'y engagea.

Ce fut même une opération contraire qui se produisit ; à partir de 1962 on assiste à une prise de conscience originale des masses ouvrières traversées de nombreux courants certes, mais partageant le même désir de libération.

En 1962 une grève dura près de deux mois avec les mineurs des Asturias qui donnèrent le ton et les métallurgistes basques. On en compte près de 100.000 à avoir participé au mouvement.

L'opposition politique vit dans ce pays sous des formes nombreuses. Depuis les groupes monarchistes jusqu'aux syndicats reconstitués, en passant par les intellectuels, le jeune clergé très attiré par les perspectives post-conciliaires et jusqu'aux guérillas régionalistes traditionnelles, tout un système clandestin atteste le maintien d'une volonté de changement qui a ses représentants dans toutes les classes mais où la combativité du monde ouvrier joue de nouveau le plus grand rôle.

Cette opposition se heurte à une police vigoureuse, à une armée sans cesse tenue en haleine, à une régression qui se dose habilement suivant l'estimation des périls mais qui après des temps de relâchement imposés par la crainte de l'opinion extérieure n'hésite plus devant les exécutions.

Inquiétude

C'est dans ce contexte que le 24 janvier est tombée sur ce peuple la déclaration de l'état d'exception suspendant cinq des droits dits fondamentaux des citoyens espagnols.

Désormais personne n'a le droit d'exprimer une idée, de fixer librement sa résidence, son domicile peut être perquisitionné sans autorisation judiciaire, aucune réunion ni association n'est permise, tout citoyen peut être arrêté et incarcéré sans tenir compte des procédures légales...

A cette mesure, les Espagnols ont réagi en deux temps. Leur première réaction a été l'étonnement, constatant qu'il n'y avait pas de raison grave pour établir cet état d'exception : le pays ne connaissait en jan-

vier que des petits troubles de l'ordre public, limités autour de l'Université, alors qu'en 1968 il y eut des incidents beaucoup plus graves et plus étendus.

Après cet étonnement est venue l'inquiétude, les arrestations ont commencé dans les premiers jours : étudiants, militants ouvriers, ecclésiastiques, universitaires, médecins, etc., l'inquiétude s'est accrue aussitôt par l'intensification des mesures préventives de surveillance ou d'éloignement des « suspects ».

La réalité en Espagne est qu'une répression sévère atteint tous les milieux. Depuis août dernier lorsqu'a été décreté l'état d'exception dans la seule province de Guipuzcoa les prisons se sont remplies, les peines de plusieurs dizaines d'années d'incarcération sont réapparues avec aussi la déportation, la torture est de nouveau employée.

Après une courte période de libéralisation du régime, où s'étaient atténués les rigueurs et les excès du pouvoir franquiste, la vieille garde du régime resserre son étreinte sur tout ce qui tente de respirer un air de liberté.

Oppression

La plus grande crainte du Gouvernement franquiste c'est la réaction de l'opinion publique et européenne. La fierté espagnole rentre peut-être pour une part dans cette crainte, mais il ne faut surtout pas pour le régime que les Gouvernements de l'Europe aient l'impression que la dictature revient à ses heures sombres et à ses méthodes violentes. Ces Gouvernements risqueraient de retarder d'autant l'entrée de leur pays dans la Communauté Economique Européenne à laquelle aspirent tant les milieux d'affaires.

Pour toutes ces raisons, le régime franquiste tente par sa propagande de minimiser son geste et de le transformer en une mesure provisoire de simple maintien des bonnes habitudes civiles. Tout cela est faux.

Nous ne pouvons pas rester insensibles devant cette situation et nous devons d'abord la connaître.

Après celui de bien des Gouvernements et d'institutions internationales chargées officiellement de la sauvegarde de la liberté, notre silence ou notre indifférence deviendraient coupables.

Des hommes, de tous milieux, de toutes conditions, vivent aujourd'hui en Espagne des heures douloureuses. Il nous faut prendre conscience du danger qui menace tous ceux qui entendent là-bas promouvoir liberté et culture et dénoncer l'oppression dont ils sont victimes.

Roland HONORAT.

● INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

LE CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE

Le Congrès du Syndicat national des Officiers de la Marine marchande C.F. D.T. (CFTC) s'est tenu à Airan (près de Caen) du lundi 20 au jeudi 23 janvier 1969.

Les contraintes de la mise en page nous obligent à ne retenir de sa motion que les points qui débordent le cadre strict de la profession maritime.

Emploi

Le Congrès a examiné en priorité ce problème à la lumière des précisions données à la Commission nationale de l'Emploi par le délégué général du Comité central des Armateurs de France :

- diminution de 20 % des emplois, de marins) de 1962 à 1968 ;
- diminution de 20 % des emplois (dont 13,8 % d'officiers et 21 % tant officiers que marins, du 1^{er} juillet 1968 au 31 décembre 1970, et ceci malgré la prévision d'une augmentation de capacité de transport de la flotte ;
- impossibilité actuelle de l'Armement et des Pouvoirs publics de situer la période où les nouvelles constructions de navires rendront « étale » le nombre des emplois ou tendront à l'augmenter, mais estimation que cette période ne serait prévisible que postérieurement à 1970.

Le Congrès s'élève contre l'attitude de l'Armement qui, considérant le personnel comme une « variable » secondaire dans le problème de la mutation de la Flotte, ne trouve pas d'autres mesures à proposer que le maintien de l'E.N.I.M. (régime de prévoyance et de retraite) des Marins français qui partiraient naviguer sous pavillon étranger.

Le Congrès approuve l'attitude ferme et unanime des organisations syndicales contre un projet dont le fond n'est pas autre chose que la transcription dans un arrêté ministériel du conte du « Petit Poucet », arrêté grâce auquel le « pauvre bûcheron » livrerait anonymement aux risques ogresques d'une forêt de Sociétés anonymes à pavillons anonymes, sans aucune garantie, ceux dont

il estime ne plus pouvoir ni avoir à s'occuper.

Le Congrès dénonce le scandale d'une politique de renouvellement de la Flotte basée sur une aide publique de l'Armement tant directe (par subventions) qu'indirecte par les facilités données, d'une part à l'exportation de navires — exportation qui n'est souvent qu'une vente à soi-même sous pavillon complaisant —, et d'autre part aux affrètements de longue durée de navires étrangers.

Le Congrès affirme que la mutation de la Flotte nécessite au contraire une toute autre politique qui inclurait comme essentiels les problèmes de personnel. Dans un climat de licenciement, de chômage et de carrière bouchée, aucune profession n'a jamais pu assurer de façon durable un courant de recrutement de personnel qualifié, nécessaire à l'armement d'une flotte moderne que, par ailleurs, on proclame vouloir mettre en service.

Conscient d'assurer ainsi l'avenir même de notre Flotte, il proclame la nécessité que soit mise sur pied dans les délais les plus brefs une politique de personnel cohérente comprenant une perspective à moyen et long terme en même temps que des mesures permettant de faire face à la situation dans l'immédiat.

- Titularisation dans la profession s'ajoutant à celle dans l'entreprise.
- Bourses de reconversion et organismes de prospection d'emplois.
- Retraite anticipée.
- Etude des moyens qui mettront fin à la pratique des affrètements étrangers de longue durée.
- Etc., etc.

Le Congrès attire particulièrement l'attention des officiers sur la gravité de la situation et la nécessité, pour y faire face, d'une conscience aiguë de leur solidarité quels que soient leurs brevets, leur spécialité, leur fonction ou leur compagnie.

La prise de conscience de cette solidarité est une condition essentielle de l'action qui doit être menée.

Enseignement maritime

Le Congrès rappelle que tout enseignement, comme toute formation professionnelle, doit être conçu en fonction de l'avenir des élèves et non pas en fonction des lubies de telle ou telle firme. Il souligne que le but doit être d'armer les élèves de façon à ce qu'ils puissent faire face à toutes les circonstances auxquelles ils pourront être confrontés durant toute leur vie active et professionnelle.

Conventions collectives nationales

Le Congrès demande que les négociations sur la révision des Conventions collectives incluent les points suivants :

- Réduction du temps de travail.
- Sécurité de l'emploi.
- Droit syndical.

Les discussions sur le droit syndical doivent aboutir dans chaque entreprise à la création de Commissions paritaires dans lesquelles devront siéger les responsables syndicaux extérieurs à l'entreprise désignés par les organisations syndicales.

Le personnel navigant doit pouvoir bénéficier effectivement d'un congé-éducation pris en compte sur le budget du Comité d'Entreprise.

Sécurité

A une époque où le souci d'efficacité commerciale prend résolument le pas sur celui de la sécurité, le Congrès se fait l'écho des préoccupations du personnel navigant touchant à la sécurité de la navigation. Il demande que les pouvoirs publics et les instances internationales compétentes se penchent attentivement sur les problèmes soulevés à ce sujet tant par la mutation de la Flotte que par le développement des pavillons de complaisance.

Intéressement et participation

Le Congrès a examiné les termes et contenus de ces « sésames » du langage à la mode : « intéressement » et « participation ».

Il a constaté d'abord qu'il y a souvent confusion entre les deux, « l'intéressement » faisant l'objet de l'ordonnance du 17 août 1967 intitulée « relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises ».

Il demande aux délégués des Comités d'Entreprise d'examiner avec vigilance et prudence « les contrats d'intéressement » qui pourraient leur être présentés dans le cadre de cette loi et attire

l'attention des officiers sur le fait qu'il n'y a pas lieu de se faire trop d'illusion sur la portée du texte de l'ordonnance (et les textes subséquents).

En ce qui concerne le mot « participation » employé seul, le Congrès a constaté toute l'ambiguïté d'une époque où les mots se chargent de sens radicalement différents selon les bouches qui les prononcent.

Il a constaté notamment que le terme « participation » tel qu'il est employé présentement tant par les pouvoirs publics que par les entreprises ne correspond nullement aux aspirations exprimées par les salariés, mais recouvre une volonté d'intégration subtile. L'aspiration profonde des salariés est celle de la technique au service de l'homme et de conditions différentes de la vie de l'homme au travail, en bref d'une toute autre « civilisation » qui ne règle pas son développement sur la « fatalité » de la règle du profit maximum, mais sur les besoins prioritaires de l'homme et de l'humanité.

Problèmes internationaux

Le Congrès, très conscient de la dimension internationale des problèmes posés à la fonction syndicale tant à l'échelon européen qu'à l'échelon mondial, très lucide sur les difficultés que cela soulève, mandate les responsables syndicaux pour qu'ils poursuivent avec ténacité leur action en vue d'aboutir à une coordination de plus en plus étroite à ce niveau.

Unité d'action

Le Congrès, constatant le fait de la dispersion du syndicalisme français en général et des officiers de la Marine marchande en particulier, et des difficultés — il serait vain de le dissimuler — qui en résultent pour la continuité et l'efficacité de l'action, mandate les responsables de l'organisation pour POURSUIVRE inlassablement leurs efforts pour tenter d'aboutir, chaque fois que cela est possible à une unité d'action efficace, explorer les chances d'un minimum de coordination et rechercher sans relâche les voies et moyens d'y arriver.

Rôle du syndicalisme

Le Congrès a évoqué la nécessité d'une réflexion profonde concernant le rôle et la finalité même du syndicalisme, imposée par l'évolution même des données sociales, économiques, politiques que connaît le monde.

Il a constaté le manque de réalisme et l'hypocrisie inconsciente que constitue le mythe d'un syndicalisme corporatif dit « purement professionnel et apolitique », ce qui est aussi une conception politique dans un monde où tous les problèmes les plus professionnels « ont inéluctablement des aspects sociaux, techniques, économiques et politiques étroitement imbriqués.

Il est de plus en plus évident, par

contre, que le syndicalisme a une fonction spécifique et indispensable et qu'il faillirait autant à sa mission en se substituant aux partis politiques ou en se mettant sous la coupe d'un parti politique qu'en prétendant ignorer les aspects politiques des questions qu'il a à connaître.

Dans un monde économique où les activités sont de plus en plus imbriquées (aviation, S.N.C.F., construction navale et aéronautique, sidérurgie, pétrole et chimie par rapport aux transports maritimes par exemple), les liaisons nécessaires au sein d'une Confédération entre les Fédérations concernant les différentes branches d'industrie apparaissent d'une évidence aveuglante.

A l'issue de ce tour d'horizon, le Congrès a mandaté les responsables syndicaux pour présenter au jugement des adhérents, dans les mois à venir, un rapport concernant la nature, le rôle et les perspectives de la fonction spécifique du syndicalisme dans notre monde complexe en continue évolution, ceci dans le cadre des réflexions en cours aux différents niveaux des organismes constituant la Confédération C.F.D.T. (Syndicats, Fédérations, Unions départementales et Instances confédérales).

Le Congrès demande aux adhérents de contribuer activement à cette réflexion et appelle les sympathisants du Syndicat national des officiers de la Marine marchande C.F.D.T. à venir les rejoindre pour y participer.

LA PARTICIPATION DANS LA "NATIONALE"

LE Général de Gaulle ne manque pas, dans de nombreux discours, de prôner l'intérêt des travailleurs dans l'entreprise qui les emploie. Voire...

Voici une histoire curieuse. Depuis plus de quarante ans, la « Nationale », compagnie d'assurances, rue Laffitte à Paris, ouvre à chacun des membres titularisés de son personnel un « Carnet de réserve ». Sur ce carnet est comptabilisé à la fin de chaque exercice 4 % du salaire annuel du titulaire ; le montant de ce carnet lui est remis lors de son départ en retraite.

Or, le groupe « Nationale » vient de fusionner avec les Compagnies « Aigle-Soleil ». A cette occasion, le président du Conseil d'Administration a fait remarquer que « Aigle-Soleil »

n'ayant pas ouvert de « carnets de réserve » à leur personnel, il importait de mettre tout le monde à parité et, par conséquent, qu'il fallait supprimer le « carnet de réserve » à tout le personnel qui serait embauché. Le Conseil d'Administration a entériné cette proposition à effet du 1^{er} janvier 1969.

Voilà un exemple d'intérêt du personnel qui n'avait pas attendu les recommandations gouvernementales et pourtant l'on fait machine arrière. Cette situation est d'autant plus stupéfiante que la proposition a été adoptée par les administrateurs de l'Etat, nommés par le gouvernement en place, alors que l'édit gouvernemental préconise la participation.

Alors, de qui se moque-t-on ?

LA CONJONCTURE EN FÉVRIER 1969 : DU POSITIF ET DU NÉGATIF

TRADITIONNELLEMENT, les conjoncturistes se partagent en optimistes et en pessimistes. Actuellement ces derniers sont particulièrement sombres.

L'opinion des pessimistes est assez bien résumée dans le numéro de février 1969 de « L'Expansion » : après avoir souligné l'importance du déficit du commerce extérieur dont la persistance risquerait d'entraîner une nouvelle spéculation contre la monnaie, « L'Expansion » déclare que le gouvernement risque très vite de se trouver placé devant un grave dilemme.

— Renforcer les mesures de déflation pour rétablir l'équilibre du commerce extérieur, ce qui risque de provoquer un brutal retournement de conjoncture.

CADRES ET PROFESSION

REDACTION

ADMINISTRATION

26, rue MONTHOLON
PARIS (IX^e)

Téléph. : TRU 91-03
Compte Courant Postal :

UNION CONFÉDÉRALE
DES INGENIEURS
ET CADRES C.F.D.T.
PARIS 5412-06

Le numéro : 0 F 60

Le Directeur de la Publication :
Roger FAIST

Imprimerie spéciale
de « Cadres et Profession »
28-30, place de l'Éperon
Le Mans

— Ou bien, détendre les restrictions de crédit au 2^e trimestre, pour ne pas étrangler l'expansion, et précipiter alors la crise des finances extérieures. Le dilemme, c'est donc : le chômage, ou la dévaluation ! (Nous résumons fidèlement).

L'accroissement de la demande intérieure

Une analyse plus calme de la situation montre bien en effet que le taux de couverture de nos échanges avec l'étranger s'est dégradé au 2^e semestre 1968 ainsi que le montre le tableau ci-contre. Mais cette déterioration ne provient pas d'un fléchissement des exportations — qui se situent chaque mois au 2^e semestre 1968, et en janvier 1969, à 700/800 millions au-dessus des mois correspondants de 1969. Au dernier trimestre de 1968, elles dépassent de près de 15 % celles de la même période de 1967. Cette évolution est satisfaisante dans la mesure où la demande intérieure était très forte.

C'est précisément l'accroissement très important de la demande intérieure qui explique la forte poussée des importations. Cet accroissement s'explique par :

— des achats de rattrapage, rendus possibles, par la hausse du pouvoir d'achat. (On notera le plafonnement de la consommation au 2^e semestre 1968, et au premier trimestre 1969) ;

— des achats de précaution dans la crainte d'une hausse de prix. Le phénomène est particulièrement net pour les biens durables au 2^e semestre 1968 (+ 3 % au 3^e trimestre 1968 par rapport au 2^e, + 21 % au 4^e trimestre).

Que va-t-il se passer maintenant ?

Il est évident que la consommation ne progressera plus au rythme observé à la fin de 1968. L'hypo-

thèse la plus vraisemblable est qu'elle plafonnera au premier trimestre (la hausse des prix étant un peu supérieure aux hausses de salaires), et qu'elle reprendra ensuite à un rythme modéré.

Chercher des débouchés à l'extérieur

Cette diminution de la pression de la demande intérieure devrait d'une part inciter les industriels à chercher des débouchés à l'extérieur, et d'autre part freiner les importations.

La conjonction de ces deux phénomènes doit donc logiquement se traduire par une amélioration de la balance commerciale. Le taux de couverture avec l'étranger devrait donc progresser, peut-être d'un point par mois, jusqu'aux vacances. La compétitivité de notre industrie ne devrait pas se dégrader au cours des prochains mois. La hausse des prix et des salaires devrait rester très modérée. La suppression de la taxe sur les salaires représente en moyenne une baisse de 1,5 % des prix à l'exportation (1). Et l'on n'oubliera que l'Allemagne, notre principal client, a institué une détaxe de 4 % sur les importations. Les achats de l'Allemagne à l'étranger devraient continuer à progresser sensiblement au 2^e semestre.

Dans ces conditions, il ne semble pas qu'une dévaluation soit nécessaire au cours des prochains mois, et même qu'il n'existe pas de risque réel sur ce plan au cours de 1969.

Quand on parle de la compétitivité des entreprises, on doit souligner les indications concordantes concernant la manière dont les entreprises « encaissent » les « événements » de mai-juin. C'est M. Fourcade, directeur général du Commerce extérieur et des prix au ministère des Finances qui déclare, lors d'un déjeuner-débat : « Je crois que pas mal d'entreprises correctement gérées vont s'apercevoir qu'elles ont eu, en 1968, des résultats satisfaisants (2).

Les raisons des bons résultats

C'est l'INSEE qui déclare que les résultats d'exploitation des entreprises au 2^e semestre 1968 étaient très comparables à ceux de la période janvier-mai 1968. Il y a, plusieurs raisons qui expliquent ces bons résultats :

— D'abord les prix ne sont pas blo-

TABLEAU N° 1

INDICES TRIMESTRIELS A PRIX CONSTANTS DE LA CONSOMMATION DES MENAGES

Indices	BASE 100 EN 1959					
	Consommation totale	Consommation alimentaire	Consommation de produits industriels			
			Ensemble	Biens durables	Articles textiles	
67						
01	148,7	133,1	166,6	198,6	142,2	
02	149,3	133,0	165,3	194,7	136,1	
03	151,0	133,8	168,2	199,6	143,6	
04	152,2	134,5	168,5	210,4	138,8	
68						
01	152,9	136,1	166,7	186,5	143,3	
02	150,6	133,0	159,7	172,4	133,5	
03	157,7	134,9	180,1	223,9	152,7	
04	163,7	139,4	195,6	271,5	154,7	

TABLEAU N° 2

Source INSEE.

EXPORTATIONS HORS ZONE FRANC (données corrigées des variations saisonnières en millions de F)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1967	3.990	3.809	3.732	3.915	3.910	4.131	3.997	3.974	4.190	4.173	4.329	4.174
1968	4.504	4.523	4.604	4.468	3.424	3.282	5.455	4.834	4.640	5.119	4.929	4.865
1969	5.205											

IMPORTATIONS HORS ZONE FRANC (données corrigées des variations saisonnières en millions de F)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1967	4.550	4.464	4.463	4.284	4.482	4.431	4.204	4.406	4.636	4.645	4.678	4.481
1968	4.751	4.811	4.828	4.876	3.469	4.767	5.711	5.315	5.467	5.865	5.904	5.920
1969	5.974											

TAUX DE COUVERTURE HORS ZONE FRANC (données corrigées des variations saisonnières en %)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1967	88	85	84	91	87	93	95	90	90	90	93	93
1968	95	94	95	92	99	69	96	91	85	87	84	82
1969	87											

Source : INSEE.

qués et l'augmentation des prix industriels en 1968 a été de trois fois supérieure à celle que l'on constatait habituellement au cours des années précédentes (déclaration de M. Fourcade).

Ensuite, le haut niveau de l'activité au 2^e semestre 1968 a permis d'utiliser au maximum les capacités de production ce qui a permis d'améliorer considérablement la productivité.

Enfin, les efforts des entreprises pour améliorer leur gestion, les concentrations, les rapproche-

ments, doivent commencer à se traduire par une amélioration de la rentabilité.

On notera d'ailleurs que les comptes prévisionnels de la nation tablent sur une sensible progression des résultats, des sociétés pour 1969. En francs courants, les salaires bruts et cotisations sociales progresseraient d'environ 12 %, et l'épargne brute des entreprises — c'est-à-dire l'autofinancement — de 22 %.

Au dernier trimestre 1968, la production industrielle, progressait de

7 % par rapport au 3^e trimestre 1968. Il est bien évident qu'un tel rythme — 28 % par an — ne pouvait être maintenu. Mais tout permet de croire que le niveau d'activité va rester élevé au moins jusqu'aux vacances. Présentement, le positif l'emporte. On doit s'en réjouir, et s'en souvenir.

Michel FOURNIER.

(1) Baisse qui prolonge les mesures temporaires d'aide à l'exportation qui ont été supprimées.

(2) Voir les Echos du 14-2-1969.

FAIRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN UN MOMENT DE LA VIE POLITIQUE NATIONALE

En réponse au questionnaire concernant la préparation du VI^e Plan, Eugène DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.D.T., a envoyé le 10 février dernier une lettre à M. MONTJOIE, commissaire général du Plan, pour lui faire connaître son opinion sur la planification française. Nous en publions ci-dessous de très larges extraits.

Avant d'entreprendre l'élaboration du VI^e Plan, vous avez tenu à connaître les avis de ceux qui ont participé aux travaux du V^e Plan. Nous nous félicitons de cette initiative qui permettra sans doute une amélioration des méthodes de travail. Pour sa part, la C.F.D.T. a, dès le début de l'année dernière, fait connaître ses critiques et ses suggestions, dans une note de janvier 1968, que vous voudrez bien trouver ci-jointe. Mais nous estimons qu'il convient de vous faire part de notre opinion sur la planification française à l'heure présente, car le Plan est un élément indissociable tant de son environnement que de sa réalisation. (...)

Bien que le V^e Plan ait été élaboré par le Commissariat au Plan en étroite liaison avec le Gouvernement, il n'en est pas moins vrai qu'il n'est pas, dans son ensemble, le guide de l'action gouvernementale. Malgré toutes les déclarations faites, le Gouvernement ne détache du Plan, pour les mettre en œuvre, que les propositions susceptibles d'être mises en application en fonction du rapport des forces sociales à un moment donné.

Il nous paraît difficile de partager l'optimisme de votre questionnaire à propos de la concertation, à savoir que « les représentants des divers intérêts économiques et sociaux échangent des informations, se font part de leurs principales préoccupations et, parfois, sont conduits à modifier leurs projets initiaux de façon à faire en commun l'économie de conflits qui leur seraient également préjudiciables ». Peut-être avez-vous pu constater cela entre représentants de l'Etat et de certains groupes économiques, mais, comme représentants des salariés, nous ne voyons pas à quoi vous

pouvez faire allusion. Toute notre expérience nous montre, au contraire, que, pour être entendu, il est préférable de compter sur l'action directe, y compris pour peser sur les choix politiques sous-jacents à l'élaboration des Plans. (...)

Nous avons suffisamment conscience de ce qu'est le fonctionnement de l'économie pour savoir qu'il y a des équilibres à assurer et que le propre d'une politique est d'assurer la cohérence des actions en vue d'un but. C'est justement là qu'il y a changement profond et recul par rapport aux ambitions antérieures de la planification française : il ne s'agit plus de construire notre propre modèle de civilisation, il est clair maintenant que, pour une période indéterminée, le Plan ne sera pas autre chose que la rationalisation des actions permettant au modèle de civilisation dominant de se développer. Cela, quelles que soient les orientations personnelles des planificateurs, parce que c'est, pour le moment, dans ce sens que pousse le rapport des forces sociales dont le Plan ne peut être que le reflet.

Quelques-uns des avenir possibles

Dans un tel contexte, que pouvons-nous attendre du Plan ? L'essentiel, pour nous, c'est qu'il contribue à la clarification de la discussion politique dans le pays en faisant apparaître, dans sa première phase, quelques-uns des avenir possibles qui s'offrent à eux. Il appar-

tiendrait au Conseil Economique et Social de vérifier si les choix retenus sont les plus caractéristiques entre tous ceux qui pourraient être faits, le Gouvernement et le Parlement ayant ensuite à fixer les options. Si les travaux préliminaires n'ont pas été faussés par des interventions gouvernementales, la Nation pourra donc apprécier les choix faits par ceux qu'elle a élus. Evidemment, cela nous éloigne de toute la philosophie de la concertation qui, dans les circonstances présentes, ne peut être qu'une mystification. Tout au contraire, nous voulons que l'élaboration du Plan soit le moment d'un débat politique dans le pays.

Les choix politiques étant faits là où ils doivent l'être, c'est-à-dire au Gouvernement et au Parlement, il revient au Commissariat au Plan d'élaborer le Plan, c'est-à-dire de mettre au point une politique économique à moyen terme permettant la réalisation des objectifs indiqués.

Contrairement à une opinion courante, si l'on veut que cette élaboration serve à quelque chose, il convient que le Gouvernement indique clairement au Commissaire au Plan en fonction de quels principes il doit élaborer le Plan. Si l'on veut que « le Plan n'annonce pas seulement le probable, (qu')il exprime aussi le souhaitable. (Qu')à l'anticipation neutre il ajoute l'affirmation de volonté », il ne peut y avoir d'autre volonté que celle manifestée au Parlement. Suivant la majorité au pouvoir, les techniques économiques employées peuvent être différentes : veut-on financer les investissements par le marché financier classique ou par des mécanismes plus interventionnistes ? Veut-on la vérité des coûts des services publics ou la poursuite d'une politique de subventions ? Ces choix n'ont de valeur que si le Gouvernement indique lesquels il emploiera pour poursuivre l'exécution du Plan. Si le Plan est établi en fonction des préférences des planificateurs ou des membres des Commissions de Modernisation, le Gouvernement ne se sent pas engagé et il a raison. (...)

Nous sommes, de ce point de vue, pour une saine politisation du Plan et non pour une concertation ambiguë. Ceci n'enlève d'ailleurs pas le caractère « d'instrument d'éducation » du Plan ; au contraire, cela le renforce. Pour cela, nous tenons beaucoup au Plan, à l'amélioration de ses procédures et de ses méthodes de travail.

En terminant, il nous paraît bon de rappeler notre attachement à la notion de Plan et combien nous apprécions les progrès qui ont été faits et qui se poursuivent avec vous, nous n'en doutons pas, pour faire de l'élaboration du Plan un moment important de la vie politique nationale. C'est en raison même de cet attachement à la notion de Plan, dans une société démocratique, que nous refusons toute situation ambiguë qui permet aux responsables politiques d'utiliser cette situation pour rejeter sur le Plan les conséquences de leurs décisions. (...)